

QUESTIONS CFTC

1- L'audit sur MCD a été bien livré apprend-on. Peut-on savoir pourquoi il n'est pas publié comme cela a été promis ? La direction a-t-elle changé d'avis pour le réserver à quelques initiés ? Nous demandons ici que cet audit soit publié ou attaché aux réponses DP de ce mois.

Cf. réponse à la question 4 de la CGT.

2- À la question du mois d'octobre sur MCD, nous n'avons pas eu la réponse à cette question simple : le travail de nuit à MCD est-il volontaire ou obligatoire ?

Comme toute radio, MCD propose une tranche matinale à ses auditeurs, tranche très écoutée. Aussi, les journalistes de MCD, comme dans l'ensemble des rédactions, peuvent être amenés à travailler la nuit selon les besoins de l'antenne. Il convient de rappeler que l'organisation du travail relève des prérogatives de l'employeur.

3- La rédaction a lancé au mois de Mars dernier un appel à candidature pour le travail du petit matin. Peut-on nous dire combien de salariés se sont présentés pendant ces huit mois ? Si la réponse est zéro, est-il normal qu'on n'a pas trouvé de solutions à ce problème pendant une si longue période ?

L'appel à candidature n'a pour l'instant pas permis d'effectuer de permutations entre les collaborateurs de nuit et ceux de journée. Seuls des pigistes se sont déclarés intéressés.

4- Question confidentielle relative à une situation individuelle.

5- Entre le rapport du médecin de travail et celui du médecin traitant, lequel a une valeur juridique ?

Le médecin du traitant assure le suivi médical et l'orientation du patient tout au long de son parcours de soin. Il peut notamment décider d'un arrêt de travail.

Le médecin du travail a un rôle préventif. Il apporte notamment son conseil sur des aménagements de poste de travail. Il est le seul à pouvoir décider de l'aptitude ou de l'inaptitude d'un salarié à son poste de travail.

6- Le secrétariat général de MCD a reproché à plusieurs salariés de l'avoir averti d'un arrêt maladie pas assez longtemps avant le début de leurs vacances. Est-il nécessaire de rappeler qu'une dégradation de l'état de santé ou un malaise peut survenir à n'importe quel moment et même au cours d'une vacation? Le secrétariat général peut-il nous expliquer comment un salarié pourrait connaître le moment où il tombera malade pour l'avertir bien longtemps avant?

Le secrétariat général n'a jamais reproché aux salariés d'être malades. En revanche, il a pu s'étonner d'être informé à la dernière minute ou de ne pas être informé.

7- À France 24, les rédacteurs du desk internet anglophone souhaitent réfuter les arguments donnés dans les réponses écrites du mois d'octobre. Pour mémoire, ils sont 8 sur 9 journalistes anglo internet CDI (rédacteurs, deskers et SR confondus) à demander que le statut et leur charge de travail actuelle de rédacteur ne soit pas fusionnés avec le statut de desker comme prévu.

* En réponse au premier argument de la direction d'éviter une « hiérarchisation » des compétences : pour les rédacteurs anglophones, il ne s'agit nullement de défendre une « hiérarchisation » des compétences, qui d'ailleurs

n'existe pas, mais bien une organisation basée sur une logique éditoriale. Or ce « souci de bonne répartition des tâches » devient vain dès lors que l'équipe dont dispose le responsable éditorial se résume à une personne, comme c'est le cas dans le planning proposé (plus qu'une personne à 6h30, deskeurs et rédacteurs confondus, contre deux aujourd'hui).

* En ce qui concerne l'argument concernant le souhait de trouver à un nombre de jours travaillés plus équitable pour tous, les rédacteurs ont déjà proposé d'ajouter un nombre convenable de jours travaillés à leur cycle. Leur proposition de 12 jours supplémentaires par an va même au-delà du nombre total de jours figurant dans le planning proposé. La question de l'« équité » et des « disparités » est un faux prétexte pour un planning qui sera néfaste pour le site internet dans son ensemble, comme souligné par 90% des effectifs du site anglophone (rédacteurs deskers & secrétaires de rédaction confondus). 8 sur 9 journalistes de l'équipe entière sont contre ce changement.

Serait-il donc possible de convenir d'un rendez-vous avec l'équipe internet anglophone, le planning et le chef du service, avant la "période d'essai" de trois mois prévue le 1er janvier ? Objectif : examiner un planning proposé par le desk internet anglophone lui-même avant de forcer 90% de l'équipe à se plier à un planning qui ne lui convient pas.

La direction a étudié différentes propositions de planning en association avec le représentant des salariés.

La proposition de planning retenue par la direction a été présentée à l'instance CHSCT et la direction s'est engagée à établir un bilan au bout d'un premier trimestre d'application de ce planning.

Les équipes anglophones seront reçues. Sur le fond, la direction ne souhaite pas établir des distinctions de fonction entre deskeurs et rédacteurs alors que les textes n'en prévoient pas.

Les questions 8 à 11 n'entrent pas dans le champ de compétences des délégués du personnel.

12- Y aura-t-il des primes cette année ? Avez-vous tranché cette question ?

Ces questions seront traitées dans le cadre de la NAO.

13- Certains pigistes n'arrivent pas à louer des studios sous prétexte qu'ils n'ont pas de CDI. Ils se retrouvent dans une grande précarité. Les propriétaires leur réclament des garants. FMM peut-elle se porter garant ?

14- Y a-t-il des solutions d'aide au logement pour les pigistes de nationalité étrangère à France Médias Monde ?

Réponse aux questions 13 et 14 : France Médias Monde ne peut pas se porter garant pour un salarié. Il existe cependant des dispositifs d'urgence et des possibilités de prise en charge de caution. Les salariés souhaitant avoir des informations sur le 1% Logement peuvent s'adresser à Samia Naudin dont le bureau est situé à la DRH, au 8^{ème} étage coté rue. Ses coordonnées : 01 84 22 72 13 ou samia.naudin@francemm.com.

15- Nous avons été interpellés par un des gardiens postés au niveau du parking de France24. Il a fait état des conditions de travail difficiles : une chaise en plastique inconfortable, des gaz d'échappements tout au long de 12 heures de vacation. Et lorsqu'ils sont postés dehors, c'est le froid qui les guette. Sans remettre en cause le plan de sécurité mis en place, quels sont les moyens pouvant

améliorer leurs conditions de travail ? (Exemple fournir un siège confortable, un masque si possible ou toute autre solution...)

La direction est attentive aux conditions de travail des agents de sécurité. Des vêtements adaptés et des masques leur ont été distribués. Par ailleurs, les Services Généraux peuvent examiner quel modèle de chaise peut être adapté à cette vacation.

16- Que sont les tâches du service de formation de FMM ? Pourquoi ne répond-t-il pas aux emails des salariés ?

Le service formation fait le nécessaire pour répondre à l'ensemble des mails reçus. Pour la période récente, il s'avère qu'un volume important de messages a été envoyé sur des boîtes mails de personnels absents ou ayant quitté l'entreprise et malgré les messages d'absence, ces courriels n'ont pas toujours été transférés sur les boîtes mentionnées.

17- Un mois est passé depuis le dépôt de vacances. Quand le service planning va répondre aux salariés ? Peut-on considérer que le mois prévu par la loi étant passé, toutes les demandes ont été donc satisfaites ?

La réglementation prévoit un délai très précis pour les réponses à donner aux salariés sur leurs congés : au plus tard 1 mois avant la date de début du congé. Pour la plupart des demandes de congés, ce délai n'est pas encore atteint. La direction fait le maximum pour répondre aux nombreuses demandes dans les délais.

18- Depuis plus de 10 jours maintenant, il n'y a qu'une machine à café qui fonctionne à la cantine, ce qui donne de très longues attentes le matin. Serait-il possible de réparer les autres machines à café d'urgence ?

Les machines à café ont été réparées.

19- La porte de la loge de maquillage (France24) au 1^{er} étage est toujours cassée. Pire, elle bloque maintenant en fermant. Serait-il possible de la réparer d'urgence?

Le prestataire menuisier est passé pour identifier le problème. Les réparations sont en cours.

20- Les maquilleuses ont subi un certain nombre de vol de leurs produits dans la loge VIP en sous-sol. A l'heure actuelle, le gardien ne la ferme à clé que quand il part à 23h. Serait-il possible qu'il puisse la fermer à clé systématiquement à 20h quand les maquilleuses partent ?

Une serrure salto a été installée et est paramétrée selon la liste communiquée par la chef des maquilleuses.

21-Question ne relevant pas de la compétence des délégués du personnel.

22-Question relative à une situation individuelle.